

le 5 juin 1950.

Réf. 982.6.50/ML

Le Chef de la Mission Luxembourgeoise  
en Allemagne,

à

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères  
à Luxembourg.

---

OBJET: Plan Schuman.

---

Le Plan Schuman reste à l'avant-plan des préoccupations allemandes.

Le directeur général adjoint de la Division politique française vient de dire à M. Borschette que la Haute Commission Française mettrait du prix à connaître l'opinion du Gouvernement luxembourgeois et des milieux industriels luxembourgeois sur le plan Schuman. D'après les informations que les Français auraient reçues des Pays-Bas, la réaction y aurait été grandement favorable. En Belgique favorable aussi, mais avec une certaine réticence qui serait attribuée aux hésitations anglaises. La réaction allemande serait franchement décevante. L'Allemagne ne verrait dans le plan Schuman qu'un moyen de reprendre sa pleine souveraineté et par sa prédominance économique l'hégémonie économique en Europe.

Le Conseiller politique français, M. de Guiringaud, m'a dit que <sup>vu</sup> la complexité des problèmes



techniques que le plan Schuman soulève et entend régler, il ne faudrait pas s'attendre à ce que sa réalisation pût se faire immédiatement. L'égalisation des conditions de production et l'égalité des prix ne pourraient se faire que par étapes, peut-être dans un laps de temps de 5 ans. Jusque là, un système de caisses de compensation devrait maintenir l'équilibre entre les Etats participants.

Le Plan serait réalisé par un véritable traité d'Etat. Les différents Etats seraient invités par la France à une conférence dans laquelle le traité à conclure serait arrêté.

Pour le moment, M. Monnet prendrait, dans les différents pays, contact avec les Gouvernements et les milieux intéressés et sur la base de l'enquête à laquelle la France procéderait de la sorte, des négociations pourraient s'ouvrir plus tard.

Le Ministre plénipotentiaire  
Chef de la Mission Luxembourgeoise  
en Allemagne

- mte -

